

ÉPOUX OU PÈREPrénoms Frédéric, Marcel, PierreNom BRETON

Né le 5 Avril 1972
 à deux heures trente minutes
 à Chartres (Eure-et-Loir)
 de (1) Bernard, Edouard, Henri
BRETON
 et de (1) Michèle, Suzanne, Marie
HIBERT

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°
 le (2)

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

MARIAGE célébré à Intréville
 le Cinq Mai Deux mil sept
 Les futurs époux ont déclaré (4) qu'un contrat
24 Avril 2007 par maître
à Paris remarrondissement

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°
 le (2)

MENTIONS MARGINALES (3)**ÉPOUSE OU MÈRE**Prénoms Xavière, Marie-ClaudeNom GARNOT

Née le 2 juin 1977
 à deux heures cinq minutes
 à Melun (Seine et Marne)
 de (1) Ferdinand, Gérard
GARNOT
 et de (1) Marie-Claude, Mélanie,
Jenny GROIZELÉAU

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°
 le (2)

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

à dix sept heures
de mariage a été reçu le
Poisson Jean-Marie Notaire
, le 5 mai 2007



(1) Prénoms et nom du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion d'un mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le par maître notaire à »

ÉPOUX OU PÈRE

Extrait de l'acte de décès n° 133

Décédé le 25 janvier 2013
à VILLEFRANCHE (Val de Marne)

Délivré conforme aux registres, le 28/01/2013

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)



ÉPOUSE OU MÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

PREMIER ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 250-220

le 10 mai 2008

à zéro heures 20

est né(e) (1) Auguste Ferdinand,
Bernard, Marie BRETON,

du sexe masculin à Mainvilliers (Eure-et-Loir)
reconnu(e) (2)

par (3)

Délivré conforme aux registres, le 13 mai 2008

L'officier de l'état civil



MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du [date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun] »

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

DEUXIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 170-143
le 11 mai 2010

à 17 heures 10
est né(e) (1) Anatole Gabriel
Pierre Marie BRETON

du sexe masculin à Mainvilliers (Eure et Loir)
reconnu(e) (2)

par (3)
Délivré conforme aux registres, le 12 mai 2010

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°
Décédé(e) le
à

Délivré conforme aux registres, le
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

- (1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du..... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »
(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.
(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »
(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

TROISIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°
le

à heures
est né(e) (1) ...

du sexe à
reconnu(e) (2)

par (3)
Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°
Décédé(e) le
à

Délivré conforme aux registres, le
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

- (1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du..... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »
(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.
(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »
(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.